

Communiqué de presse

DES BIOLOGISTES MARTINIQUAIS AU SUJET DE LA REFORME DE LA SANTE SUITE A LA VISITE EN MARTINIQUE DU PRESIDENT DU SYNDICAT DES BIOLOGISTES (SDB)

Fort-de-France, le 4 juillet 2011

Alors que **la qualité des soins et la relation de proximité** avec le patient sont menacées par la réforme en cours au Parlement, les Biologistes Martiniquais ont fait entendre, depuis février dernier, leur désaccord et formulé leurs propositions au Syndicat Des Biologistes (SDB) leur représentant majoritaire historique.

Or, sans concertation préalable avec les Biologistes Martiniquais et alors que les spécificités des DOM ne sont pas prises en compte, le SDB a programmé une réunion publique rassemblant les acteurs de la santé et organismes de tutelle chapeautant la profession de biologiste.

Les grands perdants dans cette réforme pourraient être les patients, devenus des codes-barres dans un système de soin à la chaîne qui préfigure le **schéma d'une médecine à deux vitesses basée sur la rentabilité**.

Aussi, nous, Biologistes Martiniquais, avec le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB), le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, la Confédération des Syndicats Médicaux français et la grande majorité des biologistes français réunis en coordination nationale :

1. **Exigeons l'abandon de l'obligation faite aux laboratoires de modifier à la baisse l'ordonnance du médecin** (ce point est vital pour les patients mais aussi pour les médecins.) Nous refusons tout net de nous transformer en censeur de nos collègues médecins. De plus cette démarche nous amènerait à une pratique quasi illégale de la médecine visant, en fait, des économies dérisoires pour la sécurité sociale mais qui pourraient se révéler dangereuses pour la santé publique.
2. **Soulignons que cette réforme n'a pas intégré les particularités géographiques, territoriales et de transport** auxquelles est confrontée la chaîne de santé dans les DOM et qu'elle hypothèque à très court terme l'existence des laboratoires des hôpitaux publics.
3. **Demandons une solution alternative à l'accréditation obligatoire pilotée par le COFRAC, organisme à but lucratif en situation de monopole.** Cette solution alternative pourrait être la certification délivrée par la Haute Autorité de Santé ou tout autre organisme public indépendant de tout syndicat.

4. **Dénonçons, dans le prolongement du point précédent, la situation de conflits d'intérêts,** dans laquelle se trouvent certains syndicats nationaux, situation qui obère toute position objective face à la création du COFRAC, détenteur du monopole d'une accréditation imposée aux seuls laboratoires français.
5. **Exprimons notre incompréhension face à cette absence de dialogue et à la non-prise en compte de nos propositions,** alors que ces revendications sont celles de la très grande majorité de la profession.

En conséquence des précédentes, nous appelons le SDB à nous rejoindre et à être notre porte-parole auprès des parlementaires et du Ministre de la Santé, du Travail et de l'Emploi.

Nous déclarons ne pouvoir être partie prenante d'aucune des déclarations qui pourraient être faites, à ce jour, par le SDB à l'occasion de cette réunion publique.

Contact presse : Christian RAPHA, 0696 25 90 41